



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**MARDI 19 AVRIL 2016 A 18H30**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire**

A 18 h 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 13 avril 2016.

**Présents**

M. HOCBON Ludovic (s'est absenté au cours du point 5, revenu avant le vote du point 6), Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, Mme GARREAU Myriam, M. VERDON Sébastien, Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine (s'est absentée au cours de la lecture du point 4 retour avant le vote), Adjoints au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale.

M. BERDOLL Charles, M. BIRÉ Michel, Mme BAUDRY Monique, Mme MÉMETEAU Arielle (s'est absentée au cours du point 7, retour avant le vote), M. DROUIN Thierry, Mme BEZIAT Delphine, M. DOMBAL Adrien, M. FILLONNEAU Gino, Mme VINCENT Denise, M. NODET Michel, M. MACORPS Jean-Paul (s'est absenté au cours du point 6, retour avant le vote), M. FOURAGE Hugues, Mme WILLEMOT Isabelle, Mme ROUSSILLON Christelle (départ au cours du point 5), M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert, Mme CHARTIER Dominique, Conseillers municipaux

**Pouvoirs**

M. Jean-Pierre PETORIN, a donné pouvoir à Mme BONNET Martine, Mme MORETTON Annette, a donné pouvoir à Mme Ghislaine LEGERON, M. GARON Bernard a donné pouvoir à M. MIGNET Philippe, M. BOUILLAUD Stéphane, a donné pouvoir à M. HOCBON, Mme TRUDEAU Christelle, a donné pouvoir à M. VERDON Sébastien.

**Absents**

M. Adrien DOMBAL et Mme Marie-Kristine BOUTIN, Conseillers municipaux

**Secrétaire**

M. GENG Hubert, Conseiller municipal

**Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.**

-----

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

**Concernant la démission d'un adjoint et l'installation d'un nouvel adjoint : Installation d'un nouvel adjoint :**

- **DECIDE** de ne pas supprimer le poste d'adjoint devenu vacant suite à la démission du 2<sup>ème</sup> adjoint ; -**PROCEDE** à l'avancement dans l'ordre du tableau de chaque adjoint ; -**PROCEDE** à l'élection d'un nouvel adjoint, au vote à bulletin secret. - *Monsieur Jean-Pierre*

*PETORIN a obtenu 23 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés ; -INSTALLE M. Jean-Pierre PETORIN comme 9<sup>ème</sup> adjoint, ce dernier prenant rang après tous les autres adjoints ; -DIT que M. Jean-Pierre PETORIN percevra l'indemnité de fonction attribuée initialement à Mme Delphine BEZIAT ; -DIT que M. Michel BIRE percevra l'indemnité de fonction attribuée initialement à M. Jean-Pierre PETORIN ; -DIT que Mme Delphine BEZIAT percevra l'indemnité de fonction attribuée initialement à M. Michel BIRE ; -AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'installation de ce nouvel adjoint.*

Concernant la modification des commissions communales :

- **DECIDE** de ne pas procéder au vote à bulletin secret ; -**DESIGNE** M. Michel BIRE, membre de la commission Finances ; -**DESIGNE** Mme Delphine BEZIAT, membre de la commission urbanisme et intercommunalité.

Concernant l'indemnité de fonction du maire :

- **DECIDE** de déroger à la fixation des indemnités du maire maximales ; -**VALIDE** le maintien des indemnités de fonction comme initialement prévues par délibération du 24 juin 2014.

Concernant la réhabilitation des halles et l'avant-projet détaillé :

- **APPROUVE** le dossier d'avant-projet définitif établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre ; -**APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération à 525 607,43 € HT, en sus les missions complémentaires pour un montant de 56 095,00 € HT ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Concernant la création d'une commission consultative des marchés :

- **APPROUVE** la création d'une commission consultative des marchés ; -**DESIGNE** pour siéger dans cette commission M. HOCBON Ludovic, Premier Adjoint au Maire et M. GENG Hubert, Conseiller municipal ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Concernant la création d'un groupe de suivi pour l'indemnisation des commerçants du quartier des halles :

- **APPROUVE** le principe de la mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains impactés par les travaux de rénovation du quartier des halles ; -**DESIGNE** pour siéger M. BIRE Michel et FOURAGE Hugues, Conseillers municipaux ; -**APPROUVE** la création de ce groupe de suivi qui aura pour mission de proposer au Conseil municipal les procédures d'indemnisation.

Concernant l'installation et exploitation d'un système de vidéoprotection :

- **APPROUVE** l'installation et l'exploitation d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal.

Concernant une demande de subvention auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'installation du système de vidéoprotection :

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

<i>Dépenses HT</i>		<i>Recettes</i>	
AMO	5 990,00 €	FIPD	86 666,53 €
Installation	202 343,00 €	Ville	129 999,80 €
Local	8 333,33 €		
Total	216 666.33 €	Total	216 666.33 €

**-SOLLICITE** une subvention auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) d'un montant de 86 666,53 € ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Concernant l'approbation d'une convention cadre avec le Judo Kendo Club Fontenaisien :

- **APPROUVE** la convention cadre avec le « Judo Kendo Club Fontenaisien » pour l'année 2016 ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Concernant la convention tripartite pour la maison pluridisciplinaire dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 :

- **PRONONCE** l'abrogation de la délibération n°2015-06-05 du 21 juillet 2015 relative au projet de maison pluridisciplinaire de santé des Moulins Liot.

Concernant la cession à l'office public Vendée Habitat, avenue G . Pompidou :

- **PRONONCE** l'abrogation de la délibération N°2015-03-04 du 31 mars 2015, relative au principe de cession d'une partie de la parcelle cadastrée section BV, n°307, située avenue du Président Georges Pompidou, pour le projet de réalisation d'une maison pluridisciplinaire de santé est désormais sans objet.

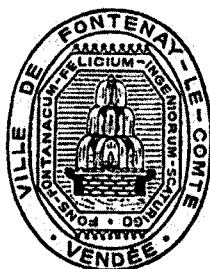
Concernant le protocole de préfiguration dans le cadre du projet de renouvellement urbain des Moulins Liot :

- **PRONONCE** l'abrogation de la délibération N°2015-06-22 du 21 juillet 2015, approuvant les termes du protocole de préfiguration de préfiguration.

Concernant le protocole de préfiguration dans le cadre du projet urbain d'intérêt régional Moulins Liot cofinancé par l'ANRU :

- **APPROUVE**, le contenu du Protocole de préfiguration du Projet Urbain d'Intérêt Régional du quartier des Moulins-Liot et son plan de financement ; **-AUTORISE** M. le Maire à signer le Protocole de Préfiguration ; **-AUTORISE** M. le Maire à signer avec l'ANRU, les services de l'Etat, la Caisse des Dépôts et la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte des conventions financières définissant les modalités d'attribution de subventions telles que prévues dans le protocole de préfiguration ; **-DECLARE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,  
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire,

  
**Jean-Michel LALÈRE**

Affiché le : 22 avril 2016